

Le Maire certifie que la présente  
pièce a été publiée  
par voie dématérialisée,  
le : 21/06/2024.....  
Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20240620-24\_09122-AR  
Date de télétransmission : 21/06/2024  
Date de réception préfecture : 21/06/2024

## DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	<b>Direction du patrimoine immobilier</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE CENTRALE DE BAYONNE – LOT 10 : MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENT</b>
<i>Date limite de réception des offres :</i>	<b>Mardi 07 mai 2024 à 15h00</b>
<i>Mode de Passation :</i>	<b>Procédure adaptée ouverte Articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique</b>

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 14 juin 2024,

### DÉCISION :

Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition de la société ENTSIA, jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 418 687,50 € HT.

Le délai d'exécution est de 10 mois.

Bayonne

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique